

Convention relative au dispositif CarteCulture étudiants 2015/2016

Entre

La Communauté Urbaine du Grand Dijon, dite le « Grand Dijon », sise 40 avenue du Drapeau, 21000 Dijon, représentée par son Président François REBSAMEN, par délibération en date du
d'une part,

Et

L'association Génération Campus, sise Université de Bourgogne, Maison de l'Étudiant, Esplanade Érasme, BP 27877, 21000 Dijon, représentée par son Président Kevin GARNIER, d'autre part,

IL EST PREALABLEMENT RAPPELE

Depuis maintenant plus de 10 ans, la CarteCulture étudiant est devenue la solution pour les étudiants qui veulent sortir : théâtre, concerts, danse, ciné, festival... Achetée 5 euros pour l'année universitaire, elle permet ensuite d'aller au spectacle pour 5,50 euros seulement, et même au cinéma d'art et essai Eldorado pour 3,50 euros. La quasi-totalité des associations culturelles de l'agglomération dijonnaise ont fait le choix d'être partenaires du Grand Dijon proposant ainsi, dans leur offre, le tarif préférentiel CarteCulture.

Dans le cadre de la diffusion, à la source, de cet outil devenu incontournable auprès des étudiants, le Grand Dijon et l'association Génération Campus ont souhaité établir un partenariat étroit visant à proposer, à travers l'achat de la carte associative étudiante « ClubCampus », la possibilité d'acheter dans le même temps la CarteCulture sous la forme d'une pastille argentée avec le logo « CarteCulture 2015-2016 », à apposer sur le recto de la carte « ClubCampus ».

IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

Article 1 : Objet du contrat

L'association Génération Campus regroupe **14 associations de filières universitaires** (A.B.E.P. - A.C.E.P. - A.E.S.E.G.B. - A.D.E.S. - ADEK - A.E.S.F.D. - A.S.S.E.M. - C.E.D.B. - C.E.M.D. - CEST - C.B.E.BIO - A.A.U.B. - CEMU - FISCUS) et **3 associations transversales** (Ad'Kamera - Force 2 Rue - AHSCUB) et compte entre **8 000 et 10 000 adhérents**.

La présente convention entre le Grand Dijon et Génération Campus a pour objet de proposer, à la source, aux étudiants des 14 associations de filières et des 3 associations transversales et de limiter leurs démarches d'obtention, la possibilité d'acquérir la CarteCulture dans le même temps que leur carte d'adhérent «ClubCampus».

Article 2 : Vente de la CarteCulture

La Communauté de Urbaine du Grand Dijon mettra à disposition de Génération Campus **500 pastilles** non repositionnables à coller avec le nom « **CarteCulture 2015-2016** » au format de 2 cm x 1 cm, de couleur argentée sur le recto de la carte « ClubCampus ».

Génération Campus s'engage à assurer, pour le compte de la Communauté de Urbaine du Grand Dijon, la vente de la CarteCulture étudiants pour la période du 1er septembre 2015 au 31 août 2016 selon les modalités suivantes :

- Génération Campus s'engage à mettre en place et à tenir régulièrement à jour le registre des associations adhérentes, préposées à la vente des pastilles «CarteCulture 2015-2016» incluant les données suivantes :
 - nombre de pastilles livrées à chaque association,
 - date de remise,
 - la signature et le nom de la personne réceptrice par association, des pastilles vendues,
 - **remise tous les 100 euros de recette** de chaque association à la caisse centrale de Génération Campus avec date, nom et signature de la personne qui remet l'argent.
- Le Vice-président Culture de Génération Campus sera désigné personne responsable et centralisatrice de la mise en place et de la tenue du registre, ainsi que du suivi et de la réception des recettes, avant la remise au Grand Dijon.
- Génération Campus s'assurera, au vu des éléments fournis par la Communauté de Urbaine du Grand Dijon, que les personnes souhaitant acquérir la CarteCulture étudiants fournissent les justificatifs et pièces suivantes :
 - une présentation de la carte nationale d'identité par l'étudiant,
 - une photo d'identité,
 - un justificatif du statut d'étudiant pour l'année 2015/2016 dans un établissement supérieur de l'agglomération dijonnaise,
 - la somme de 5 euros (cinq euros), en espèces ou en chèque.
- Génération Campus s'engage à assurer les opérations suivantes concernant la vente de la CarteCulture étudiants, au vu des éléments fournis par la Communauté de Urbaine du Grand Dijon :
 - faire remplir une fiche de renseignements à l'étudiant, avec n° de carte d'identité et de carte d'étudiant,
 - remplir les mentions obligatoires correspondantes.
- Génération Campus récoltera le montant de 5 euros (cinq euros) pour chaque pastille « CarteCulture 2015-2016 » vendue, par chèque établi à l'ordre du Trésor Public, ou en espèces, et conservera ces fonds dans une caisse spécifique.
- La Communauté de Urbaine du Grand Dijon s'engage à communiquer sur tous ses supports de communication que le paiement de la CarteCulture étudiants ne pourra s'effectuer que par chèque ou espèces.
- Génération Campus remettra à La Communauté de Urbaine du Grand Dijon, **tous les 500 euros**, le contenu de la caisse ainsi que l'ensemble des pièces justificatives (fiche de renseignements), auprès de Lyanna SIN, régisseur principal, au bureau 138 du Grand Dijon, sise 40 avenue du drapeau – 21000 DIJON, ou de sa suppléante.

- A la fin de l'année universitaire, Génération campus remettra à Lyanna SIN, le surplus de pastilles « CarteCulture 2015-2016 », la recette de fin d'année, ainsi que le registre tenu par le Vice-président Culture.

Le total des pastilles vendues additionné au total des pastilles restantes devra correspondre au total initial de pastilles remises par le Grand Dijon au début de l'opération. Si non, la différence devra être réglée par l'association Génération Campus.

Article 3 : Communication

- Génération Campus s'engage à mettre ses moyens de communication à la disposition de la Communauté Urbaine du Grand Dijon, sur la base de modalités définies conjointement au cours de l'année, afin de promouvoir le dispositif CarteCulture étudiants.
- Génération Campus pourra notamment permettre à la Communauté Urbaine du Grand Dijon :
 - d'utiliser le forum pour des actions diverses en relation avec les partenaires culturels du dispositif,
 - d'effectuer des dépôts de documentation dans ses différents présentoirs,
 - d'utiliser des espaces qu'elle aura choisis pour apposer des affiches liées au dispositif CarteCulture étudiants.

Article 4 : Durée

- La présente convention est valable pour la période du 1er septembre 2015 au 31 août 2016.

Article 5 : Litige

- En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur litige à l'amiable.
- En cas de désaccord persistant, le Tribunal Administratif de Dijon sera le seul compétent.

Fait à Dijon, le

Le président de l'association
Génération Campus

Le Président de la Communauté
Urbaine du Grand Dijon

Monsieur Kevin GARNIER

Monsieur François REBSAMEN